

COMMUNE DE PARDIES

Séance du 26 Août 2015

Nombre de membres
Afférents au conseil : 15
En exercice : 15
Ont pris part à la
Délibération : 11
Date convocation : 20 Août 2015
Date affichage : 28 Août 2015

L'an deux mille quinze et le vingt six août à dix huit heures
le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. René LACABE, Maire

Etaient présents : Mesdames BELLECAVE, DUREN et TOUJAS
Messieurs BIROU, CHAMBORD, ESCOFET, GRACY,
HAGET, LADEBESE, MARSZALCK, MERCEUR et
VIGNASSE

Etaient absents : Madame BELLECAVE, Messieurs
CAMGRANG et PREIRA DE OLIVEIRA

26/08/2015 / 03 : URBANISME: CLOTURES ET FACADES

Le Maire rappelle à l'assemblée que le PLU a été approuvé.

Il souligne l'importance de la maîtrise des opérations d'urbanisme notamment celles
concernant les travaux de clôtures et les ravalements de façades engagés par les administrés
de la Commune.

Il propose ainsi que ces travaux soient soumis à autorisation préalable lors de l'instruction des
dossiers d'urbanisme déposés.

Invité à se prononcer le Conseil municipal,

- **DECIDE de soumettre les travaux de clôtures et ravalement de façades à autorisation préalable**

Le Maire,



LACABE René

REÇU
le 31 AOUT 2015
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE